



Le jeudi 31 mars 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 25 mars 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, MM. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, MM. Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Pierrette MAILLARD (à M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCQ (à Mme Danièle PETIT), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), Mme Aurélie VERNIER (à M. Didier DUPE)

Absente : Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°16-1-22

CULTURE

Ecole de Musique

Tarifs Année 2016-2017

Rapport de M. Pierre ZIMMERMANN

Adjoint au Maire

Concernant la tarification des études musicales de l'année 2016-2017, l'Adjoint délégué à la Culture, en concertation avec le Directeur de l'Ecole de Musique, préconise l'application des tarifs annuels de la façon décrite ci-après :

1. Les frais d'inscriptions sont fixés à 30 € pour les 2 premiers élèves d'une même famille et à 0€ pour le reste de la famille.
2. Le tarif de formation musicale est maintenu à 50€ pour les 2 premiers élèves d'une même famille et à 25€ pour le reste de la famille.
3. Les tarifs de formation instrumentale sont modifiés :
 - a. Pour les instruments d'Harmonie (Liste 1), le tarif passe de 100 € à 105 € quel que soit le cycle.
Le tarif de la pratique complémentaire de la batterie jazz pour les élèves qui suivent les cours de percussions, est établi à 45 €.
 - b. Pour les autres instruments (Liste 2) (piano, guitare et violoncelle), le tarif s'élève à :
 - 230 € pour le cycle 1,
 - 260 € pour le cycle 2.Le tarif reste à 300 € pour le cycle 3.
4. La location d'instrument reste à 115 €.
5. Les tarifs des cours de Musique Actuelle sont maintenus à :
 - a. Guitare MA, clavier MA : 230 €
 - b. Atelier jazz : 110 €.

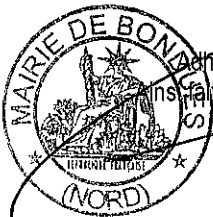
Les réductions et les majorations tarifaires s'appliquent de la manière suivante :

1. Pour les familles comptant plus de 2 élèves (même nom, même adresse), le tarif de la formation musicale et le tarif de la formation instrumentale sont réduits de moitié à partir du troisième élève.
2. Les familles qui ne paient pas d'impôt sur le revenu (QF< ou = à 857 €) ont une réduction de 50% sur le tarif de la formation instrumentale.
(Présentation de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015).
3. Les membres de l'Harmonie Municipale qui participent assidûment aux répétitions, concerts et cérémonies patriotiques ne paient pas la formation instrumentale à partir de la 2^{ème} année de participation à l'orchestre.
Les élèves qui ont le niveau suffisant, mais qui ne souhaitent pas participer à l'Harmonie, devront payer leurs cours au tarif de la liste 2 des instruments.
La non participation à l'Harmonie Municipale n'est acceptée qu'à titre exceptionnel pour raison valable et pour une année uniquement.
4. Une majoration de 20% est appliquée au montant global de la scolarité pour les élèves venant des communes extérieures.

La totalité des frais est à acquitter en un seul règlement au moment de l'inscription, avec possibilité de paiement en deux fois pour les familles ayant 2 élèves et plus.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'entériner la modification de la grille tarifaire ci-jointe.

Travaux préparatoires
Commission Générale du 24 mars 2016



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
inst. fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

TARIFS 2016-2017 (coût à l'année)

	1er élève	2e élève	3e élève	4e élève	5e élève
Frais d'inscription	30 €	30 €	0 €	0 €	0 €
Formation musicale	50 €	50 €	25 €	25 €	25 €
Cours d'instruments 1 basson, hautbois, flûte, clarinette, saxophone, cornet, trompette, cor, trombone, tuba, contrebasse, percussions.	105 €	105 €	52,5 €	52,5 €	52,5 €
batterie-jazz	45 €	45 €	22,50 €	22,50 €	22,50 €
Cours de chant Adultes	50 €	50 €	25 €	25 €	25 €
Location d'instrument	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €
Cours d'instruments 2 guitare, piano, violoncelle	Cycle 1	230 €	230 €	115 €	115 €
	Cycle 2	260 €	260 €	130 €	130 €
	Cycle 3	300 €	300 €	150 €	150 €
Cours de Musique actuelle (à partir de 13 ans) Guitare d'accompagnement, synthétiseur	230 €	230 €	115 €	115 €	115 €
Cours d'initiation au jazz dès le cycle 2 d'instrument	110 €	110 €	55 €	55 €	55 €

Les élèves participant à l'Harmonie depuis plus d'un an bénéficient de la gratuité des cours d'instrument 1 sous condition d'assiduité

Les élèves qui ont le niveau requis pour intégrer l'Harmonie, mais qui ne souhaiteraient pas le faire pour raison exceptionnelle d'un an devront payer leurs cours au tarif des instruments 2

Pour les familles non-imposables (QF < ou = à 857€) réduction de 50% du prix des cours d'instrument (sur présentation de l'avis d'imposition 2013)

Pour les élèves extérieurs à Bordures, majoration de 20% du coût global de la scolarité

Possibilité de paiement en 2 fois à partir de 2 élèves d'une même famille.